

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la deuxième directive 89/646/CEE du Conseil, du 15 décembre 1989, visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, et modifiant la directive 77/780/CEE

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 386 du 30 décembre 1989)

Page 8, article 16 :

Dans la citation de l'article 12 :

a) paragraphe 4 dernier tiret :

- *au lieu de* « ... en vertu de l'article 13 ou de dispositions ... »,
- *lire* : « ... en vertu de l'article 15 ou de dispositions ... »;

b) paragraphe 5, supprimer le premier tiret.
